



Le rôle des AOC fromagères dans le maintien de l'élevage de montagne

Présentation à la journée Elevage de montagne
Académie d'Agriculture et Académie Vétérinaire
17/04/2013

Marie DERVILLÉ

Maître de conférences, Ecole Nationale de Formation Agronomique, Toulouse

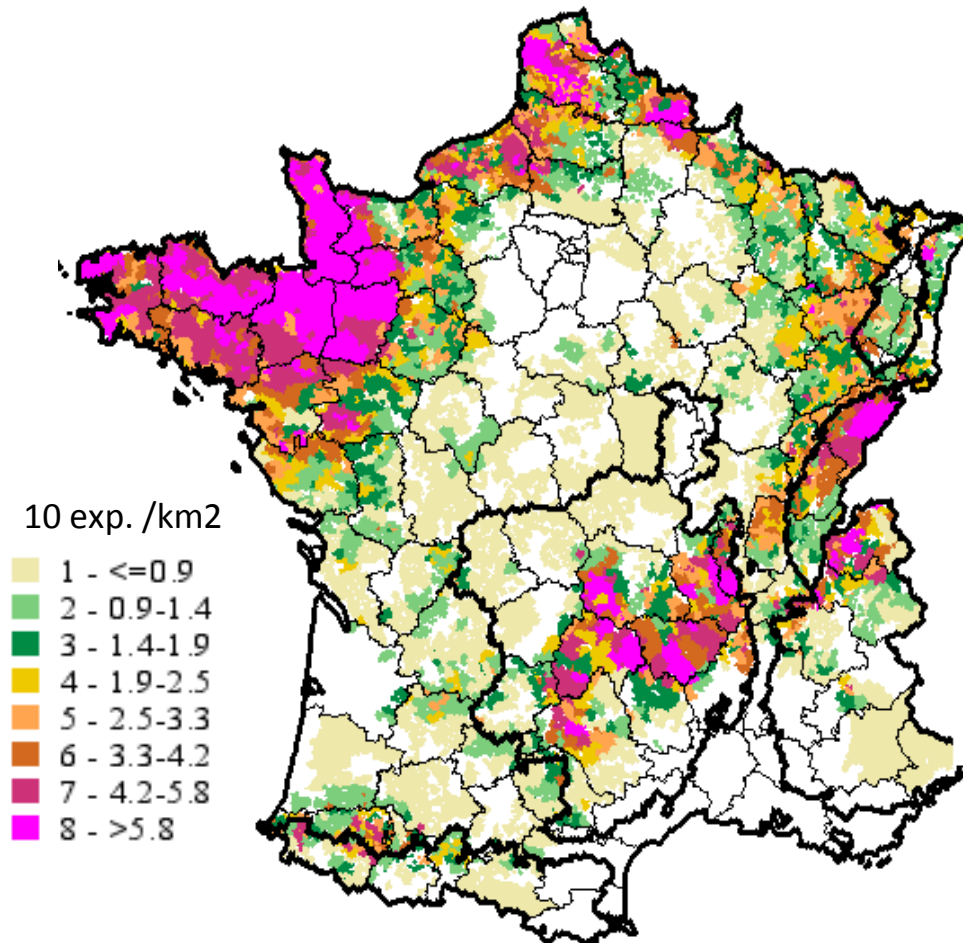
Plan

- Maintien de la production laitière en montagne après les quotas laitiers
- Des potentiels d'ancrage de la production variables selon les massifs et les AOC
- 4 enjeux d'adaptation post-quota en montagne
- Perspectives

1- LE MAINTIEN DE LA PRODUCTION LAIITIÈRE EN MONTAGNE APRÈS LES QUOTAS



La production laitière de montagne



22% des producteurs (2009)

17 958 producteurs

15% des références

3,5 milliards de litres

2/3 dans le Massif Central

40% des établissements

10% des fabrications

20% des fromages

2/3 du lait de montagne est transformé en montagne

Une faible dotation en facteurs génériques de production

Des surcoûts de production : + 30% (CNASEA, 2008)

Des surcoûts de collecte : + 15 €/t (CNIEL, 2011)

La production laitière de montagne fragilisée par la suppression des quotas

- Les QUOTAS LAITIERS

une ressource générique d'ancrage de la production en montagne

- Un accès au marché
- Une gestion départementalisée

- Suppression en 2015, déstabilisation des interactions entre acteurs

⇒ Quelle capacité de réponse? individuelles et collectives

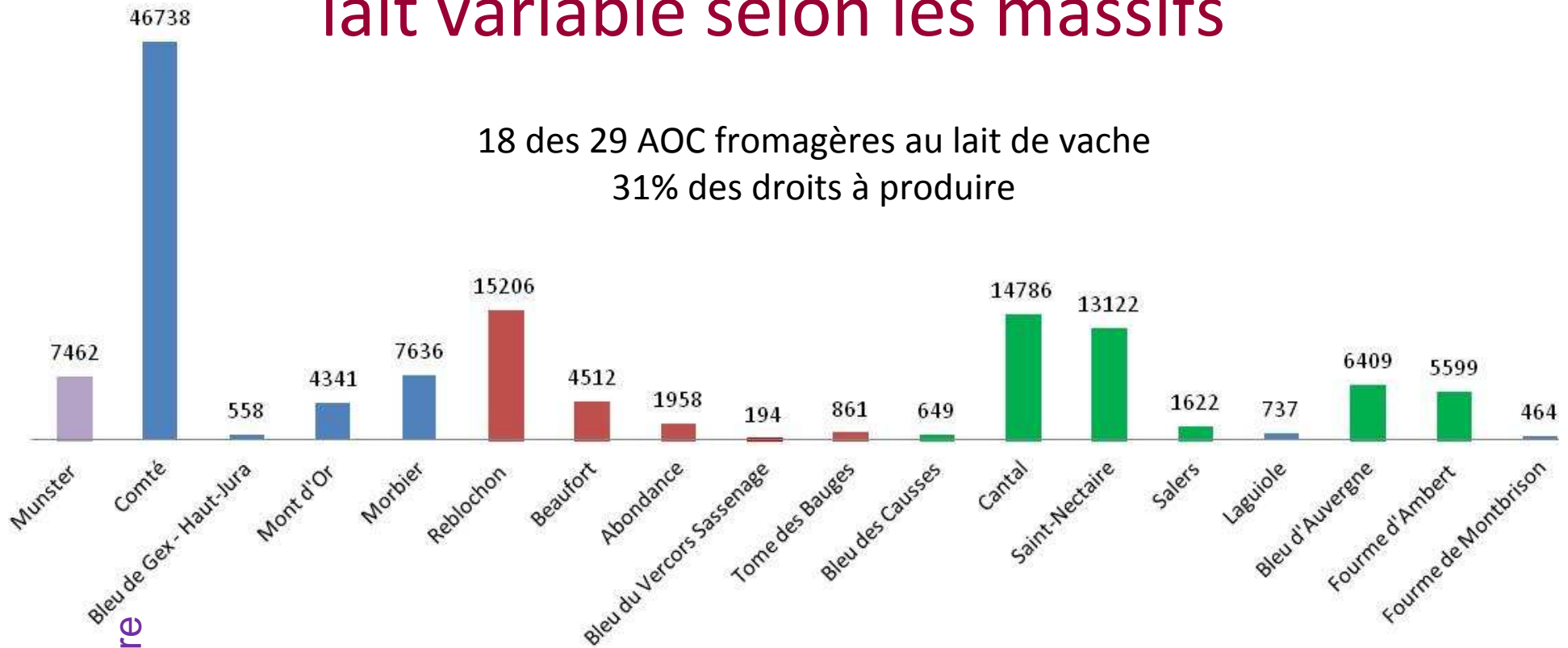
- Paquet Lait (03/2012) : incitation à l'organisation collective
- AOC et autres signes de qualité
- Soutiens publics



**2- DES POTENTIELS D'ANCRAGE
DE LA PRODUCTION VARIABLES
SELON LES MASSIFS ET LES AOC**

Les AOC: un potentiel de valorisation du lait variable selon les massifs

18 des 29 AOC fromagères au lait de vache
31% des droits à produire



VOSGES
3% du lait
16% du droit à produire

JURA
15% du lait
71 % du quota
Totalité en montagne Doubs et Jura

ALPES
15% du lait
43 % du droit à produire
Savoie – Haute-Savoie:
Totalité avec IGP (9 000 t)

MASSIF CENTRAL
64 % du lait de montagne
20 % du quota
Cantal-Puy de Dôme: 60% quota

PYRENEES
3% du lait
25 % max en IGP (2 532 t)

La labellisation n'est pas une garantie de succès

(Perrier-Cornet et Sylvander, 2000 ;
Vandecandelaere et al 2009 ; Dervillé 2012).

Dans un même cadre juridique,

- Capacité collective de construction d'une réputation et de différenciation des marchés plus ou moins forte
- Capacité variable à créer de la valeur et à la répartir équitablement
- Un accès aux ressources communes contrasté pour les agriculteurs

=> Une approche en terme de **régime de concurrence**

Régime régional de concurrence

Un arrangement institutionnel de dispositifs de coordination délimitant les stratégies de concurrence possibles sur un territoire

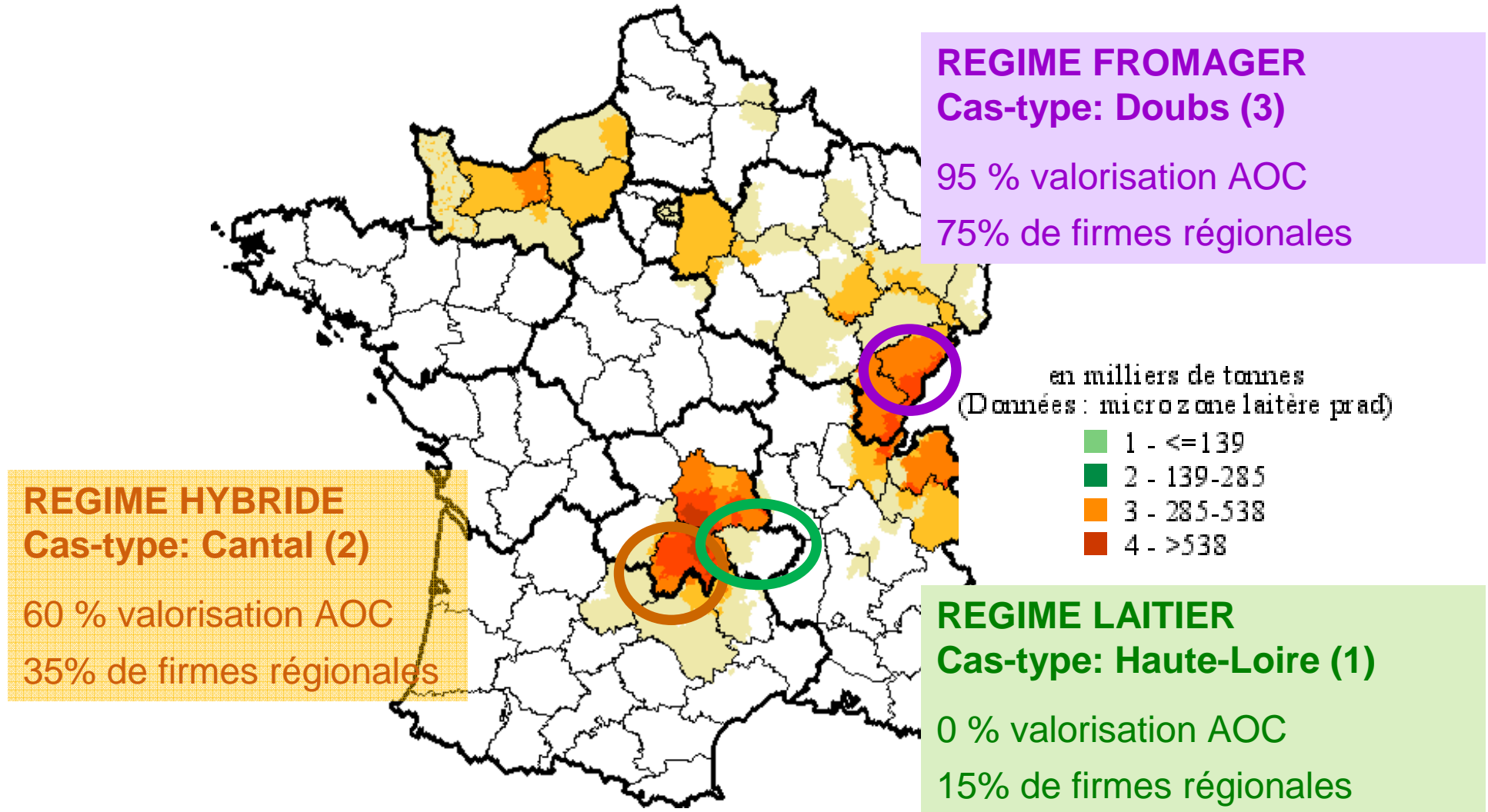
En lien avec les modèles régionaux d'entreprise, l'orientation des marchés, la nature des structures professionnelles et des politiques de l'innovation.

Il repose sur un système de deux biens communs

(Dervillé, 2012)

	Capacité d'innovation	Réputation collective
Ressources mises en commun	Politique des structures Structure de gouvernance Programme de recherche	Cadre juridique protecteur Structures de gouvernance
Ressources appropriables	Compétences Solutions techniques	Nom Prime de marché Stabilité des prix

Diversité des régimes régionaux de concurrence

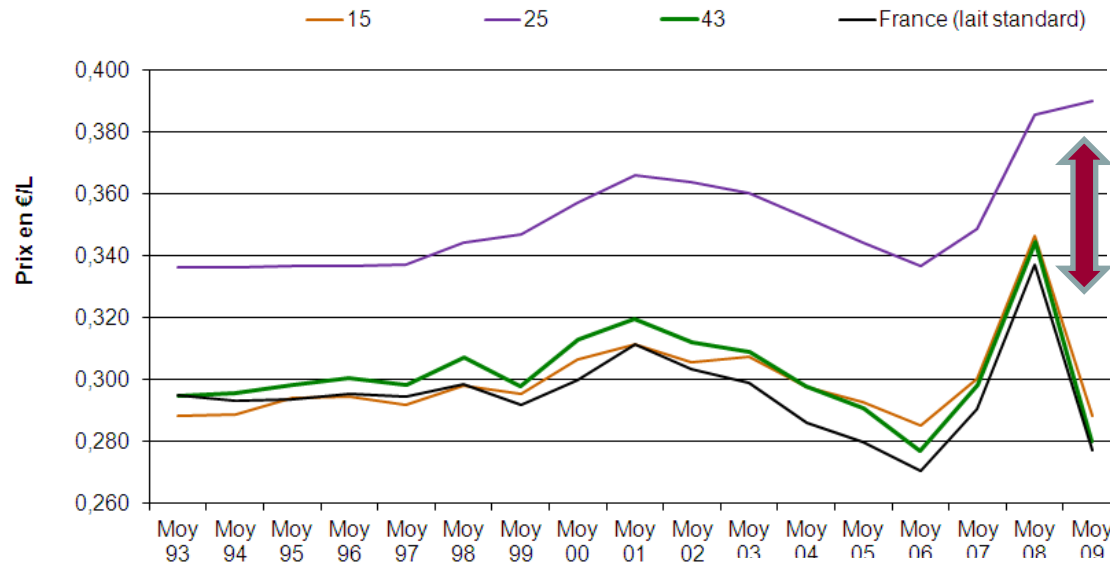


Nombre d'AOC fromagère par commune

Communs et stratégies d'adaptation contrastées

	Laitier 1- Haute-Loire	Hybride 2- Cantal	Fromager 3- Doubs
Ressources communes	Savoir-faire génériques	Ressources spécifiques partiellement activées	Savoir-faire et dispositifs de coordination spécifiques
	Capacité d'innovation sectorielle Rente « Quota »		Capacité d'innovation territorialisée et distribuée Valeur ajoutée des fromages

Une capacité contrastée de contrôle des marchés



Un écart croissant avec le prix du lait standard

Comté : **+66€/t** => **120€/t** en 2009

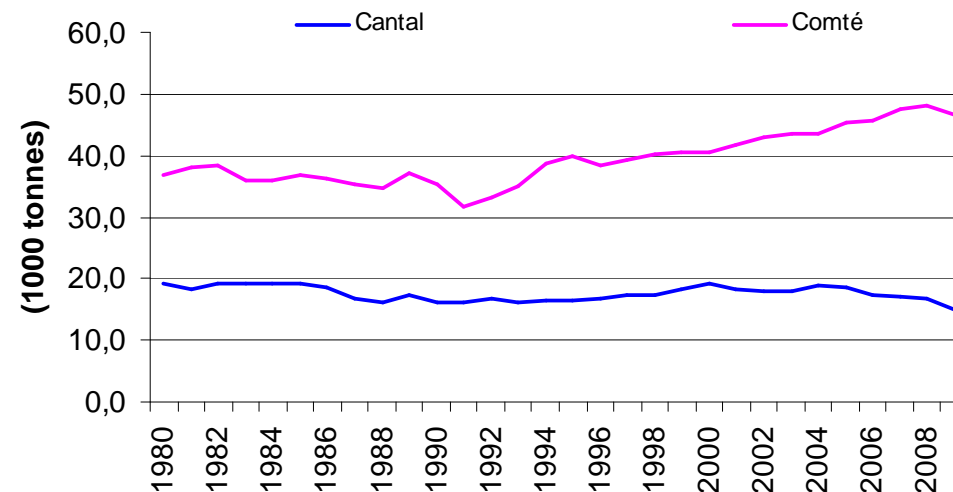
Cantal : **+15€/t** en 2006

Une protection par rapport aux fluctuations du marché mondial

Evolution des tonnages

Comté : **+27%**

Cantal : **-22%**



AOC: enjeux de structuration de l'action collective

(Dervillé 2012).

La création de valeur par la différenciation repose sur une double capacité

- Maîtrise de la qualité + Maîtrise des volumes

Des innovations institutionnelles, à plusieurs échelles, permettent de soutenir ce processus:

- la **construction d'une identité**, d'une réputation,
- l'élaboration d'un **cahier des charges**,
- la **traçabilité** offrant une garantie aux consommateurs et assurant un pouvoir de négociation de chacun des opérateurs de la filière,
- les instruments de **suivi des marchés**,
- les instruments de **maîtrise des volumes** et de stabilisation des prix,
- la **recherche et l'innovation**,
- la **promotion**.

Place des agriculteurs : participation à la gestion du système de biens communs et accès aux ressources



3 – QUATRE ENJEUX D'ADAPTATION POST-QUOTA EN MONTAGNE

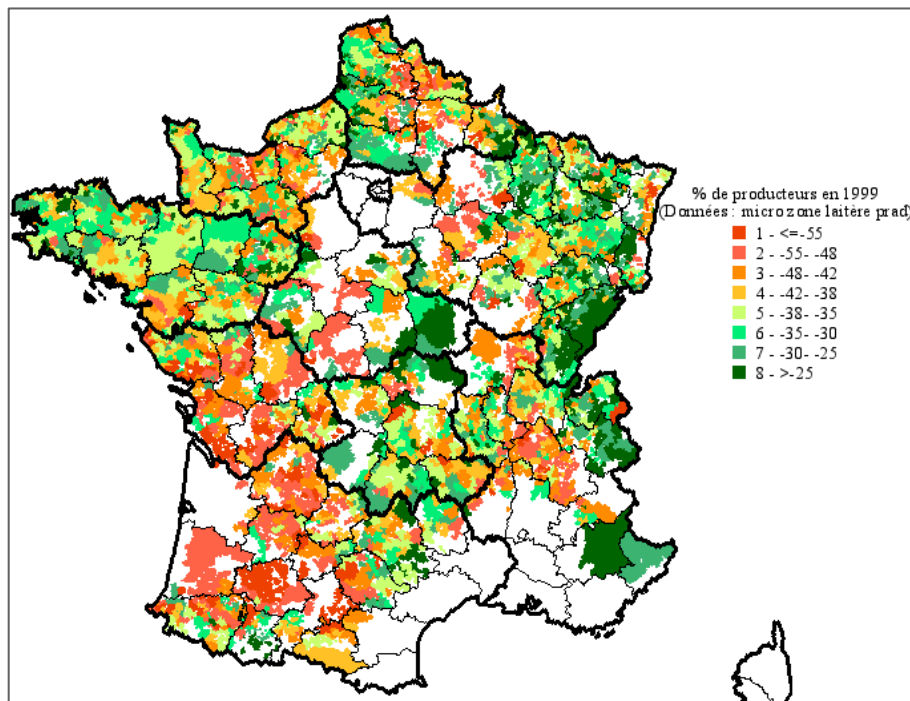
Les déterminants individuels et territoriaux de la restructuration laitière

10 Bases des données mobilisées et combinées

QUOTA (campagnes et transferts) – EAL - MSA - BDNI – CL – ODR (milieu, aides publiques) – CNIEL - INAO - INSEE – RA2000

⇒ **Filiation des ateliers laitiers**

⇒ Indicateurs individuels (ateliers) et territoriaux (*micro-zone laitière*)



Variation du nombre de producteurs entre 1999-2009 (Echelle: micro-zone laitières)

5 modèles économétriques pour expliquer les Arrêts

Taille et statut juridique

Vente directe

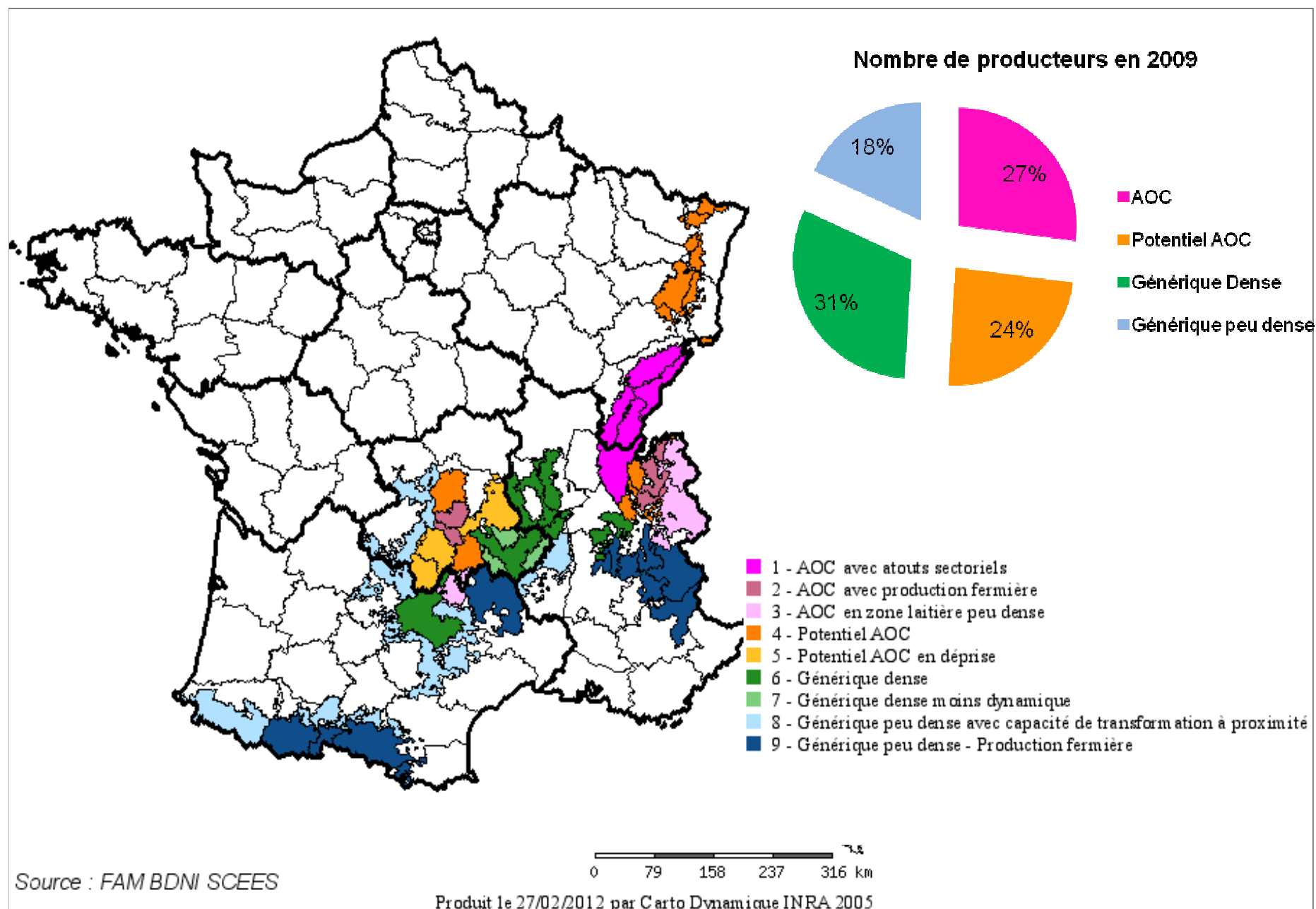
Rôle du profil sectoriel Aval

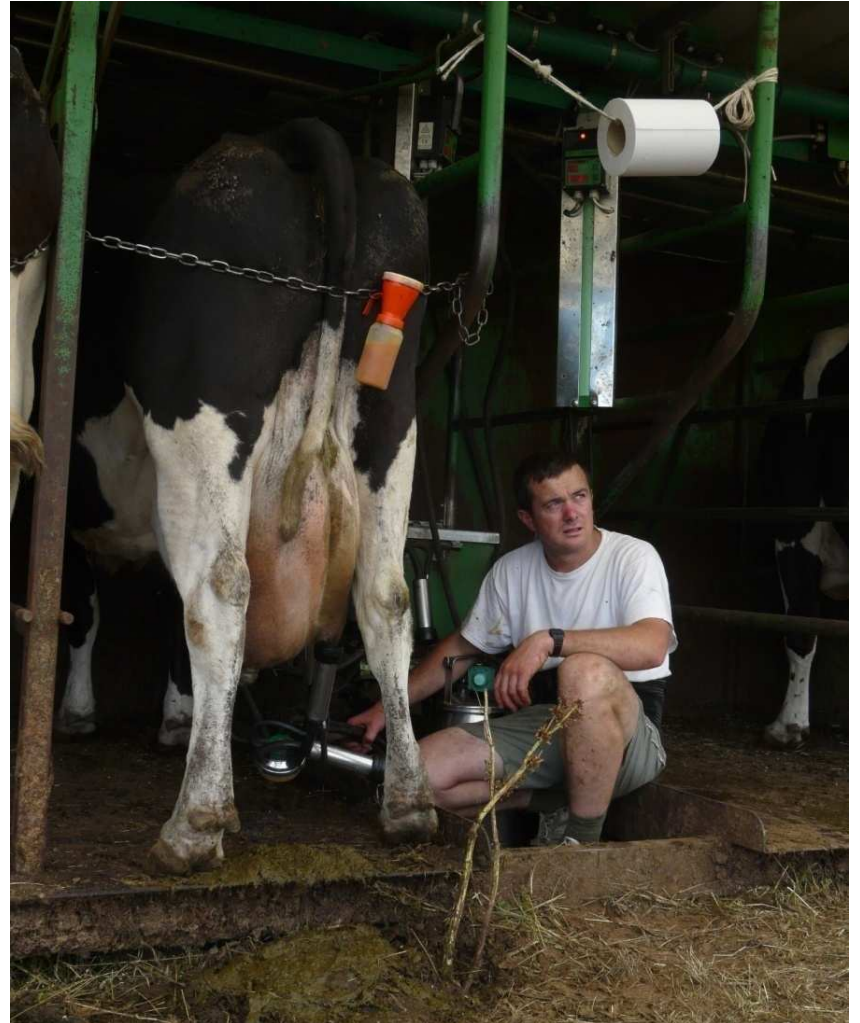
Mix produit et AOP

Densité laitière

⇒ **4 configurations productives**

43 territoires regroupés en 4 types





CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Trois piliers d'ancrage de la production

- Des contraintes et des surcoûts qui rendent difficile la concurrence sur les coûts de production
- Des atouts: des savoir-faire spécifiques, une image de naturalité, une production de biens publics
- Trois piliers d'ancrage:
 - Un modèle de développement diversifié combinant différentes activités agricoles ou non: tourisme, énergie, forêt, rémunération des services écologiques
 - Des filières et des marchés différenciés qui permettent de créer de la valeur et / ou rendent la production non délocalisable
 - Des politiques publiques qui prennent en charge le handicap et rémunèrent les services rendus

Se constituer en organisations de producteurs et participer au pilotage de la filière

- Une capacité à gérer une offre de lait (qualité et volume) à l'échelle des bassins de production
 - => Un partage des responsabilités
 - => Une capacité à négocier une part de la valeur ajoutée
- Une base territoriale large et une organisation en sections pour gérer les volumes en articulant différents marchés
 - Marchés génériques, AOP, BIO, Montagne
 - Différentes identités sectorielles et différents projets de territoire
- A coupler avec une offre de services écologiques à destination des collectivités locales

Des enjeux politiques aux différents échelons, européen, national et régional

- Politique de la qualité et Politique de la concurrence
 - Consolider les démarches sous indications géographiques
 - Favoriser l'élargissement des stratégies de segmentation des marchés
 - Des soutiens sur la base des zonages liés à la segmentation identitaire
- Un soutien aux capacités d'innovation territoriales
 - Formation des producteurs et des organismes techniques
 - Accompagner les projets collectifs de différenciation / restructuration
- Compensation des handicaps physiques, climatiques, sociaux et économiques
- Une rémunération des services écologiques

A scenic landscape photograph of a valley with rolling hills, forests, and a small village under a clear sky. The foreground shows dark, dense foliage, possibly a forest. The middle ground features a valley with a small village of white buildings and a winding road. The background consists of rolling hills and mountains under a clear, light blue sky. The overall scene is peaceful and natural.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION